



## Communiqué

Date: 10.04.2019

# Compte consolidé de la Confédération: résultat positif malgré les pertes enregistrées par les assurances sociales

Lors de sa séance du 10 avril 2019, le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé de l'exercice 2018. Le compte consolidé de la Confédération (CCC) se solde par un excédent de 5,7 milliards de francs, soit un montant inférieur de 3,1 milliards à l'excédent obtenu l'année précédente. Ce recul est principalement imputable aux pertes enregistrées par les assurances sociales.

Le compte consolidé de la Confédération fournit une vue d'ensemble de l'état des finances, de la fortune et des revenus de la Confédération en tant que groupe. Contrairement au compte de la Confédération, qui est approuvé par le Parlement et dont le périmètre comptable est l'administration générale de la Confédération, le compte consolidé prend également en considération les résultats des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. Il est axé sur les résultats.

Le compte consolidé de la Confédération affiche, pour 2018, un *résultat annuel de 5,7 milliards de francs*. La diminution de 3,1 milliards par rapport à l'année précédente est principalement imputable aux résultats annuels négatifs des assurances sociales.

### Aperçu des chiffres

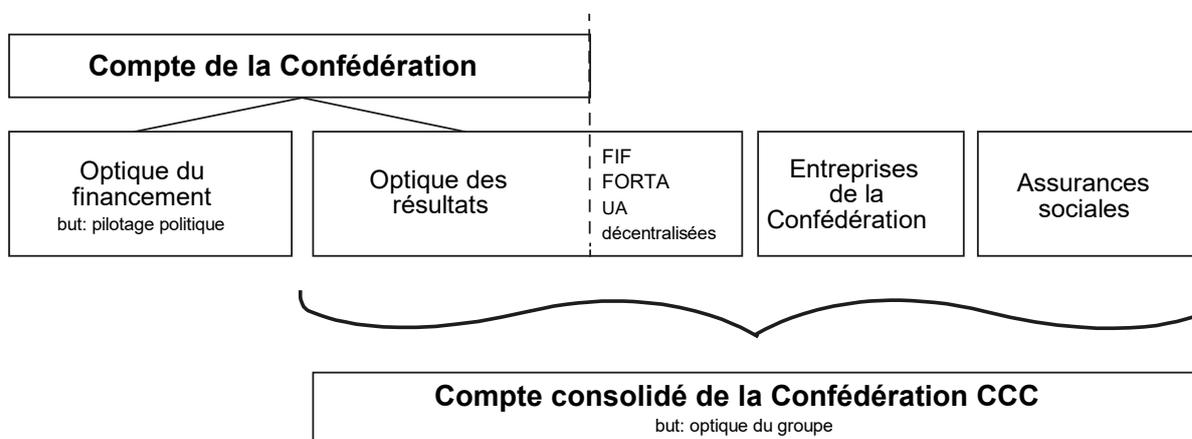
En milliards de francs	Compte consolidé		
	2017	2018	Diff. en %
Résultat de l'exercice	8,8	5,7	-35,0
Admin. fédérale	3,5	4,5	28,1
Entreprises	2,6	2,5	-4,4
Assurances sociales	2,6	-1,3	-150,1
Total du bilan	350,8	349,6	-0,3
Capital propre	66,2	70,2	6,1
Collaborateurs (équivalents plein temps)	163'423	161'455	-1,2

Le *secteur de l'administration fédérale* enregistre un excédent de 4,5 milliards. Principalement imputable à la progression des revenus fiscaux (+ 1,9 milliard), cette évolution correspond à une hausse de 1,0 milliard par rapport à l'année précédente. Les revenus issus de l'impôt fédéral direct, en particulier, se sont fortement accrus par rapport à l'année précédente (+ 1,5 milliard).

Le *secteur des entreprises de la Confédération* a enregistré, en 2018, un résultat annuel de 2,5 milliards, soit un montant légèrement inférieur à celui de l'année précédente (2,6 milliards). Cette baisse est due au recul des revenus des prestations financières (PostFinance); abstraction faite de ce facteur, le résultat du secteur s'est légèrement amélioré.

L'exercice 2018 du *secteur des assurances sociales* s'est soldé par une perte de 1,3 milliard, soit une nette détérioration par rapport à l'année précédente (excédent de 2,6 milliards en 2017). Néanmoins, le résultat de répartition des assurances sociales est de justesse à nouveau positif (0,1 milliard contre 0,2 milliard en 2017). Après avoir été positif en 2017 (+ 2,4 milliards), le résultat financier obtenu par les fonds de compensation s'est révélé clairement négatif en 2018 (- 1,4 milliard).

### Compte consolidé et compte de la Confédération



Dans l'optique du *compte consolidé*, la Confédération forme un groupe, avec les fonds, les unités administratives décentralisées, les entreprises et les assurances sociales. Le compte consolidé donne une vue complète de la situation financière de la Confédération et présente les résultats du groupe; il se fonde donc sur le principe de la comptabilisation par exercice.

Le *compte de la Confédération* porte sur l'administration fédérale centrale. Il présente les chiffres selon deux optiques: l'optique des résultats (compte de résultats) et l'optique du financement (compte de financement). Affichant un excédent ordinaire de 2,9 milliards, le *compte de financement*, dont les chiffres ont été publiés provisoirement le 13 février 2019 et en détail le 28 mars 2019, constitue le principal instrument du pilotage politique de la Confédération fondé sur les exigences du frein à l'endettement.

Des informations détaillées sur les différences entre le compte consolidé et le compte de la Confédération figurent au ch. 33 du rapport sur le compte consolidé.

**Renseignements:**

Philipp Rohr, responsable de la communication,  
Administration fédérale des finances AFF  
n° tél.+41 58 465 16 06, [philipp.rohr@efv.admin.ch](mailto:philipp.rohr@efv.admin.ch)

**Département responsable:**

Département fédéral des finances DFF

Sous [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Compte consolidé 2018 de la Confédération